

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

## Commune de CHATENOIS

## Extrait du procès-verbal

## des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 22 janvier 2026

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 26

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

## Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER Adjoints au Maire  
 M. Daniel BROCKER, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Claire-Catherine BRUN, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

## Absents excusés :

Patrick DELSART

Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST

## 6. Affaires sociales -Solidarité – Espaces Verts – Fleurissement – Décorations de Noël

RAPPORTEUR : Mme Sylvie LIGNER

## 6.1. Fête de Noël des Aînés : fixation valeur bon cadeau 2025

DELIBERATION D22012026/03

Compte tenu des retours positifs des Aînés de la commune, il est proposé de continuer à remettre un bon cadeau aux Ainés de plus de 80 ans qui ne peuvent participer à la fête des Aînés, à la place des traditionnels colis.

Ces bons cadeaux sont valables dans tous les commerces de Châtenois, du 01/12/2025 au 30/09/2026. Des colis sont cependant distribués aux Aînés de la Maison de retraite du Badbronn.

Les modalités de distribution des bons et colis pour les plus de 80 ans restent inchangés auprès de nos Aînés.

Vu l'avis de la commission,  
 Le Conseil Municipal,  
 Après en avoir délibéré,  
**AUTORISE** le Maire à délivrer des bons d'achat d'une valeur de 30€, valables du 01/12/2025 au 30/09/2026,  
 à faire valoir auprès des commerçants de Châtenois.  
**PRECISE** que ces bons d'achat seront pris en charge sur le BP 2026, sur présentation d'une facture établie par  
 le commerçant.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme  
 Châtenois, le 27 janvier 2026

Luc ADONETH  
 Le Maire,

Nadine GUTHAPFEL  
 La secrétaire de séance,


